

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 13/12/2007 - Budget final adopté par le Parlement

Le Parlement européen a adopté une résolution sur base du rapport commun préparé par MM. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI) et Ville **ITÄLÄ** (PPE-DE, FI) portant sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) et sur les lettres rectificatives n° 1 et n° 2/2008 au projet de budget général de l'UE.

Ce faisant, le Parlement a tenu à rappeler le montant des enveloppes pluriannuelles négociées avec le Conseil lors de la concertation budgétaire, en demandant que ces montants soient dûment respectés. Le Parlement s'est félicité du fait que ces nouveaux montants vont à l'encontre des réductions drastiques opérées par le Conseil dans la rubrique 1a du budget.

En ce qui concerne les chiffres globaux, le Parlement a établi le montant final des crédits d'engagement à **129,150 milliards EUR** et le montant des crédits de paiement à **120,346 milliards EUR**, soit l'équivalent de 0,96% du RNB de l'Union. Ces montants laissent subsister une marge de plus de 9,4 milliards EUR sous le plafond des paiements du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2008. Le Parlement insiste tout particulièrement sur l'exécution du budget et sur l'intérêt de minimiser les engagements restant à liquider (RAL) vu le niveau particulièrement bas des paiements. Á cet égard, il indique que le montant des paiements prévus pour 2008 sera probablement insuffisant et que la Commission devra certainement proposer un budget rectificatif pour augmenter le niveau de ces paiements en 2008.

Le Parlement se réjouit des résultats de la concertation budgétaire du 23 novembre 2007 avec le Conseil (voir activités Conseil sur ce point), en particulier en ce qui concerne le financement de GALILEO et le financement de l'Institut européen de technologie. Il approuve l'accord ainsi obtenu en vue de financer via le budget communautaire le développement de GALILEO, comme le Parlement l'avait demandé. Il approuve également la lettre rectificative à l'avant-projet de budget 2008 et les augmentations de crédits d'engagement proposées pour le Kosovo (120 Mios EUR) et la Palestine (142 Mios EUR), ainsi que la fixation d'un montant de 285 Mios EUR pour les dépenses PESC 2008.

Demande d'informations supplémentaires : le Parlement prend acte du rapport de la Commission sur la gestion par activités (GPA) fourni préalablement à sa 2^{ème} lecture mais considère que ce rapport est par trop descriptif. Il demande donc à la Commission de lui fournir une véritable étude, comprenant quelques propositions d'améliorations à présenter à l'audition prévue au printemps 2008 par sa commission des budgets. Dans la foulée, le Parlement détaille le contenu potentiel de cette étude qui devrait à tout le moins inclure des indicateurs de performance clairs à utiliser afin d'améliorer la gestion budgétaire. La Commission est également appelée à présenter :

- avant le 30 avril 2008, des mesures faisant suite à son rapport intitulé "planifier et optimiser les ressources humaines de la Commission pour servir les priorités de l'UE", comprenant une ventilation détaillée du personnel par catégorie et par direction générale ;
- un plan d'action contenant des mesures détaillées destinées à réorganiser tous les secteurs examinés dans le cadre du screening (ressources humaines, informatique, gestion des documents/logistique /sécurité, audit interne, évaluation, GPA, relations interinstitutionnelles, communication/information /publications, coordination des politiques) ;
- des éclaircissements sur les dépenses immobilières des institutions, suite à la publication du Rapport de la Cour des comptes sur ce thème (notamment, sur la nécessité ou non de concentrer le pôle d'activités de la Commission dans le quartier européen).

En ce qui concerne les agences décentralisées, le Parlement rétablit globalement le niveau des montants de l'APB. Il rappelle au passage son point de vue déjà exprimé selon lequel « la création d'une agence exécutive ne saurait, pas plus aujourd'hui qu'à l'avenir, conduire à une augmentation de la part des coûts administratifs ». Il faut donc s'appuyer sur une analyse détaillée des coûts et avantages lors de la création de toute agence.

Par ailleurs, le Parlement a une nouvelle fois fustigé les États membres qui n'appliquent pas pleinement les règles de contrôle des comptes.

Analyse par rubrique budgétaire : en ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, le Parlement s'est exprimé comme suit :

- **rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi"** : le Parlement rejette, comme en 1^{ère} lecture, les réductions de crédits d'engagement et de paiement opérées par le Conseil, en particulier celles concernant les programmes pluriannuels adoptés récemment en codécision avec le Parlement ;
- **rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi"** : il regrette à nouveau le retard apporté à l'exécution de cette rubrique et souligne laconiquement que « le temps c'est de l'argent ». Dans la foulée, le Parlement rappelle la décision de créer, pour le 31 décembre 2008, le Centre européen de données d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT), géré par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et demande que des crédits supplémentaires soient prévus à cet effet ;
- **rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"** : le Parlement demande une présentation plus claire des chiffres relatifs aux mesures de marché et aux paiements directs dans les futures procédures budgétaires. Inquiet de la lenteur avec laquelle les programmes opérationnels "développement rural" de la PAC sont adoptés, le Parlement attend des améliorations radicales dans ce domaine. Il souligne également l'urgence de financer des actions de distribution de lait ou de produits laitiers, et de fruits et légumes dans les écoles. Dans un amendement ALDE adopté en Plénière, le Parlement s'est en outre opposé à la volonté du Conseil de reclasser un petit nombre de lignes budgétaires en dépenses obligatoires sous la rubrique 2 (notamment les postes 17 04 05 01 et 17 04 05 02 qui concernent l'Office communautaire des variétés végétales) ;
- **rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice"** : le Parlement se réjouit de l'accord obtenu avec le Conseil pour augmenter de 30 Mios EUR les fonds alloués à l'Agence FRONTEX mais souhaite une autre répartition des dépenses pour cette Agence ;
- **rubrique 3b "Citoyenneté"** : le Parlement rétablit le montant proposé dans l'APB pour cette sous-rubrique et propose de nouveaux crédits pour une série de projets pilotes et d'actions préparatoires. Il attire l'attention sur le fait que les crédits destinés à la campagne d'information et de prévention « HELP » prendra fin avec le budget 2008 et demande à la Commission une initiative de suivi dans ce contexte. D'autres mesures sont préconisées pour renforcer les capacités d'hébergement pour les réfugiés, donner aux groupes moins bien représentés de la société civile la possibilité de se faire davantage entendre en combattant toutes les formes de discrimination et pour mieux informer (notamment, les minorités parlementaires) ;
- **rubrique 4 "UE - partenaire mondial"** : le Parlement s'alarme une nouvelle fois du sous-financement chronique de cette rubrique et approuve les augmentations proposées, notamment pour le Kosovo et la Palestine mais observe qu'en raison des développements récents de la conférence d'Annapolis, les prévisions pour la contribution de l'UE à la Palestine pourraient bien s'accroître. Il décide également de créer une ligne budgétaire séparée pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, afin d'améliorer la transparence et garantir le financement adéquat du Fonds mondial de la santé. Dans un amendement Verts/ALE adopté en Plénière, le Parlement invite également la Commission à lui fournir toutes les informations nécessaires concernant la création du nouveau Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies

renouvelables (GEEREF), en particulier celles relatives aux mandats écrits donnés au Fonds européen d'investissement, afin de permettre au Parlement d'évaluer la totalité des implications budgétaires et financières de ce Fonds ;

- **rubrique 5 "Administration"** : comme en 1^{ère} lecture, le Parlement déplore les inefficacités inhérentes à un système de concours qui laisse les "candidats retenus" languir sur une liste de réserve pendant des années sans aucune garantie de se voir offrir un poste. Il demande donc que la Commission s'engage fermement à réexaminer cette question. Enfin, le Parlement rétablit les crédits et les tableaux des effectifs de la rubrique 5 sur lesquels le Conseil avait opéré des coupes budgétaires.

Autres sections du budget 2008 : en ce qui concerne le volet « autres institutions » du budget, le Parlement rappelle que lors sa 1^{ère} lecture, l'analyse du Parlement reposait sur un examen des demandes et des besoins précis de chaque institution et qu'il escomptait parvenir à une position commune avec le Conseil au moment de la 2^{ème} lecture. Il constate que le Conseil a fait sienne sa position sur le budget du Comité économique et social. Il est conscient que les autres institutions ont fait des propositions solides tendant à réduire leurs états prévisionnels en classant leurs demandes par ordre prioritaire. Il entend les encourager à poursuivre dans cette voie à l'avenir et décide de rétablir les montants initiaux (réduits par le Conseil) de chaque institution. Le Parlement constate enfin qu'en dépit des signaux envoyés au Comité économique et social et au Comité des régions, le renouvellement de l'accord de coopération n'a toujours pas été signé et indique que 10% des crédits du service commun sont toujours inscrits dans la réserve dans l'attente du renouvellement de l'accord (attendu pour décembre 2007 au plus tard).